

# TÉLÉMÉDECINE

-« Télé » signifie loin, à distance -> **télémédecine** = médecine pratiquée à distance

## I) Définition



-La **Télémédecine** est une des formes de **coopération** dans l'exercice médical, mettant en rapport à distance, grâce aux technologies de l'**information** et de la **communication**, un patient (et/ou les données médicales nécessaires) et un ou plusieurs médecins et professionnels de santé, à des fins médicales de diagnostic, de décision, de **prise en charge** et de **traitement** dans le respect des règles de la déontologie médicale. (*trèssss long*)



-La **TÉLÉMÉDECINE** ≠ la **TÉLÉSANTÉ** (ou e-sante) ++ qui a émergé cette dernière décennie.

→ La **télesanté** constitue un **sous ensemble** spécifique de la **télémédecine**, dont la principale particularité tient à ce qu'elle concerne des activités exercées par des professions réglementées.

## II) Enjeux



-L'**accès équitable** et la **qualité des soins** font partie des enjeux PRIORITAIRES pour le **CNOM** (=Conseil National de l'Ordre des Médecins) +++

-En toile de fond (=objectif secondaire) : la **maîtrise** des dépenses de santé +++



→ Le potentiel de la **télémédecine** a contribué à une **décélération** des dépenses de santé, tout particulièrement dans la prise en charge des **maladies chroniques** responsables de **60** à **80%** des coûts estimés. Le potentiel de la télémédecine est régulièrement mis en avant.

## III) Activités

-L'acte de **télémédecine** constitue un **acte médical à part entière**+++ , quand à son indication et sa qualité. Il n'en est **pas une forme dégradée** +++

→ L'article **32** de la loi du **13 août 2006** stipule que cet acte est réalisé « *sous le contrôle et la responsabilité d'un médecin en contact avec le patient par des moyens de communication appropriés* »

5 types d'acte de télémédecine :

- Téléconsultation
- Téléexpertise
- Téléassistance médicale
- Télésurveillance médicale
- Régulation médicale

## 1. Téléconsultation

Astuce de ma vieille : « téléconsultation » = Consultation à distance -> le patient est en principe **inconnu** du service +++

-La **téléconsultation** s'effectue naturellement en relation avec le patient. Elle s'exerce dans 2 cas :



- Le cas le + répandu = la **régulation médicale** (environ **15 millions** d'appels par an) : le patient prend contact, par téléphone, avec un centre où le **médecin régulateur** établit le diagnostic de gravité et prend la décision d'orientation du patient. Cette pratique fait déjà appel à des protocoles de bonne pratique et peut s'appuyer sur des systèmes experts



- Un autre type de **téléconsultation** est appelé à se développer : un **médecin** est consulté à distance par le patient **près duquel se trouve un autre médecin** ou un autre **professionnel de santé**.



- Ce dernier mode de **téléconsultation** est actuellement évalué en **gériatrie** (en Ile-de-France et en Franche-Comté). Elle intéresse également les **sites isolés** (en Guyane) ou **mobile** (navires marchands ou bâtiments de guerre)

## 2. Téléexpertise

Astuce : **téléexpertise** = expertise à distance, un médecin sollicite à distance un avis médical



- Elle concerne un **échange professionnel** entre **deux** ou **plusieurs médecins**, soit par la concertation entre médecins, soit par la réponse d'un « **médecin distant** » sollicitée par le médecin en charge directe du patient.

-Elle n'est pas de nature intrinsèquement différente de la **consultation spécialisée** ou du **deuxième avis**.



- Elle ne s'en distingue que parce qu'elle s'effectue par la **transmission électronique** de données cliniques, biologiques et/ou d'imagerie et **non** pas par le déplacement du patient ou du médecin distant.

-La **téléexpertise** s'est particulièrement développée dans le cadre des réseaux **Périn@t**, en matière de **diagnostic anténatal**, ainsi qu'en **cancérologie**, pour faciliter les réunions de concertation pluridisciplinaire.



- Elle est amenée à prendre une place déterminante en **imagerie** sous l'effet des incitations actuelles à la mutualisation des compétences et plateaux techniques.

-MAIS, elle peut s'étendre à **toutes** les disciplines.

### 3. Téléassistance médicale

*Astuce : Téléassistance médicale = assistance (aide) à distance*

-Elle correspond à un acte au cours duquel un médecin **assiste techniquement un confrère** à distance. +++



-L'application la plus médiatisée, en matière de **téléassistance médicale**, est représentée par la **téléchirurgie**, domaine dans lequel des équipes françaises s'illustrent régulièrement.

Cette application, encore marginale mais déjà déployée dans de nombreux pays, pourrait être appelée à connaître une rapide accélération, en apportant l'expertise opératoire dans un territoire éloigné.

### 4. Télésurveillance médicale

*Astuce : Télésurveillance médicale = surveillance à distance, un patient connu du service est surveillé.+++*

-Elle se distingue de la **téléconsultation** en ce sens qu'elle concerne un **patient déjà connu** du par le médecin et l'équipe soignante+++

-Elle résulte de la transmission d'un ou plusieurs indicateurs **physiologiques recueillis soit par le patient lui-même+++** soit par un **autre professionnel de santé**, soit par un **auxiliaire de santé**.



→ Le médecin interprète ces données à distance et modifie la prise en charge, le cas échéant.

-Cette **télésurveillance médicale** doit être clairement distinguée de la **téléassistance « sociale » +++** qui met en œuvre des **services** à la personne en sécurisant, par exemple, le **maintien à domicile**, sous la règle du respect de la protection de la vie privée.



→ Si les deux champs de la télésurveillance médicale et de la téléassistance sociale peuvent se compléter, ils ne doivent pas être confondus.

-De nombreuses expérimentations ont permis de valider des applications de **télésurveillance** à domicile dans le cas de l'insuffisance cardiaque, du diabète (cc Diabethis), de l'insuffisance respiratoire, de l'insuffisance rénale... De même, la **télésurveillance**, associée au télésuivi de consultation, est pratiquée depuis plusieurs années dans certaines unités de dialyse.

### 5. Régulation médicale

-Le médecin du SAMU établit par téléphone un premier diagnostic. Il organise les soins en fonction des informations fournies.

#### IV) Éléments à résoudre

##### → Sur le plan juridique

-La loi doit consolider l'existence de la **télé médecine** sur des **bases juridiques affirmées**.



-Elle doit permettre son développement par des **conventions de coopération**, entre professionnels comme entre établissements et en assurer la sécurité par des **protocoles de mise en œuvre** sur les volets médicaux, techniques et financiers.

-Tout acte de **télé médecine** doit s'exercer dans un **cadre formalisé, matérialisé** par un contrat, comportant un **protocole** médical et technique de mise en œuvre et une description des relations devant exister entre partenaires impliqués, ainsi qu'entre ces derniers et le patient++

##### → Sur le plan des compétences

-Une **formation spécifique** a déjà été organisée par les structures qui ont le plus largement développé ces applications.



→ C'est ainsi que le service **FMC** (Formation Médicale Continue) de l'AP-HP, par exemple, a élargi ses formations à la **télé médecine**, il y a moins de **10 ans**. Elles sont tournées vers l'administration et l'utilisation des dispositifs déployés dans les réseaux coordonnés par les établissements de l'AP-HP. Elles présentent cependant une limite dans la mesure où elles ne concernent que les établissements et les médecins **hospitaliers**.

##### → Sur le plan financier

-L'**acte médical** (qu'il s'agisse de téléconsultation, de téléexpertise, de télé surveillance ou de télé assistance médicale) correspond à un **temps médical** et une **compétence** dont la reconnaissance implique une **rémunération spécifique** prévue et encadrée par la « protocolisation » précédemment évoquée.



-Sa réalisation requiert un **investissement** en matériels, logiciels et de services qui doit être pris en considération, de même que les moyens relatifs à la coordination et à l'organisation de ces nouvelles pratiques assurées en coopération.

**THE END** (hehe)



### PLACE AUX DÉDIIIISSS

- dédi encore une fois à mes parents
- dédi une fois de + à Corentin, Cylia (la meilleure co-tut), Zoltan, Mathis
- dédi à Alex, merci de croire en moi depuis le jour où on s'est rencontrés, ton soutien a été sans faille depuis tout ce temps
- dédi à Reda, Victoria et Mayline, mes supers copains du collège que, j'espère je rendre fiers, je vous aime fort
- dédi à Lancelot qui a brillamment réussi et qui sera le meilleur psychiatre de tous les temps
- dédi encore à Matteo
- dédi à ma co-marraine et la meilleure CT-log
- dédi à ma deuxième marraine de P1, Marilou, tu as toi aussi été géniale<3
- dédi à Mathys VF (le vieux d'embryo #émotion le retour), qui est d'une gentillesse inégalable
- dédi à mes fillots +++ Corentin (même si t'es mon bestie tkt), Vaïana, Emma et Anna, vous êtes au top, croyez en vous jusqu'au bout tout comme moi je crois en vous
- dédi au tutorat niçois